

Négoci Titres
Placements directs
TD – Tableau des
commissions et barème
des taux d'intérêt et des
frais de service



Frais de placement

Ces frais correspondent aux frais et aux commissions que vous payez pour chaque opération d'achat ou de vente dans NégociTitres TD.

Opérations sur fonds négociés en bourse (FNB)	50 premières opérations sur actions par année	À partir de la 51 ^e opération sur actions par année	
	Actions canadiennes et américaine	Actions canadiennes	Actions américaines
Gratuites	Gratuites	9,99 \$ CA	9,99 \$ US

Dans le tableau ci-dessus, le terme « actions canadiennes » désigne les titres libellés en dollars canadiens et le terme « actions américaines » désigne les titres libellés en dollars américains. Nous facturons les commissions comme suit :

- Les ordres d'opérations sont assujettis au taux de commission applicable par ordre exécuté.
- Lorsque plusieurs ordres d'opérations sont placés le même jour, qu'ils portent sur un même titre et qu'ils sont du même type (achat ou vente), ils sont assujettis à plusieurs commissions.
- Les ordres exécutés partiellement sur plusieurs jours sont assujettis aux commissions applicables d'NégociTitres TD pour chaque journée où un ordre partiel est exécuté.

Achat et vente d'actions américaines :

- Lorsqu'une opération vise une action ou un FNB libellé en dollars américains (\$ US), le cours du titre s'affiche en \$ US et la commission sera imputée en \$ US.
- La Securities and Exchange Commission (SEC) pourrait vous facturer des frais pour la négociation d'actions cotées à une bourse américaine. La TD n'a pas de contrôle sur ces frais. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de la U.S. Securities and Exchange Commission.

Renseignements supplémentaires sur les frais de conversion de monnaie :

- Si vous effectuez une opération sur un titre libellé dans une monnaie autre que celle du volet du compte servant à régler l'opération, si des commissions ou des frais sont portés au compte dans une monnaie autre que celle du volet en devises ou si vous recevez un paiement ou un transfert libellé dans une monnaie autre que celle du volet, une conversion de monnaie sera nécessaire.
- Dans le cadre de toutes ces opérations et au moment de la conversion de la monnaie, nous agissons à titre de contrepartistes auprès de vous afin de convertir la monnaie selon les taux établis ou déterminés par nous ou des apparentés. Nous pouvons, ainsi que les parties qui nous sont liées, gagner, en plus de la commission applicable à l'opération, un revenu calculé d'après l'écart entre les cours vendeurs et acheteurs applicables à la monnaie et le taux auquel le cours est compensé soit à l'interne, avec un tiers relié, soit par le marché. Les frais qui vous sont demandés et le revenu gagné par nous et les parties qui nous sont liées pourraient s'avérer plus élevés lorsqu'il est nécessaire d'effectuer plus d'une conversion de monnaie pour une seule opération ou s'il s'agit d'une monnaie qui ne fait pas couramment l'objet d'opérations.

- La conversion de monnaie, le cas échéant, sera effectuée à la date de l'opération ou de dépôt, selon le cas, à moins d'entente contraire de notre part. Lorsqu'un titre est détenu dans un volet du compte libellé dans une monnaie autre que celle précisée pour le paiement d'une opération stratégique sur le capital, nous convertirons ce paiement à notre taux de change en vigueur à ce moment et verserons le paiement dans votre compte dans la monnaie de ce volet.

Frais pour les autres services

Ces frais correspondent à certains autres frais qui peuvent s'appliquer aux comptes NégociTitres TD en fonction de vos activités.

Tous les frais sont indiqués en dollars canadiens sauf indication contraire.

Frais de transfert de compte (partiel ou complet) 150,00 \$

Des frais seront imputés à tous les comptes dont les fonds sont entièrement retirés ou transférés à une autre institution financière

Frais de retrait d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

Frais de retrait complet 100,00 \$

Frais de retrait partiel 25,00 \$

Autres frais

Pour connaître les frais liés aux comptes bancaires de TD Canada Trust, reportez-vous au document « Nos comptes et services connexes » de TD Canada Trust.

Paiements par virement – Sortants

Jusqu'à 10 000 \$ 30,00 \$

De 10 000 \$ à 50 000 \$ 50,00 \$

Plus de 50 000 \$ 80,00 \$

Les paiements par virement et les frais en dollars américains sont dans l'équivalent en dollars canadiens. Des frais exigés par des banques étrangères peuvent s'appliquer.

Paiements par virement – Entrants

En \$ CA ou en devises 17,50 \$

En \$ US 17,50 \$ US

Les dollars américains transférés dans un compte NégociTitres TD seront convertis en dollars canadiens, sous réserve des frais de conversion de monnaie.

Livraison contre paiement et reçu contre paiement (frais par opération) 50,00 \$

Livraison de certificats enregistrés et/ou attestation du système d'inscription en compte

Sociétés canadiennes

(certificat et attestation du système d'inscription en compte) 56,50 \$

Sociétés américaines

(attestation du système d'inscription en compte) 80,00 \$ US

Demande urgente (de 1 à 3 jours ouvrables) (applicable aux titres canadiens seulement) 150,00 \$

Des frais d'expédition additionnels peuvent s'appliquer pour la livraison de certificats à l'extérieur du Canada.

Somme imputée par le dépositaire américain dans des circonstances exceptionnelles où un certificat américain est requis. 500,00 \$ US

Dans le cas des communications aux actionnaires destinées uniquement aux propriétaires véritables qui refusent que leurs renseignements soient communiqués, les frais de livraison des communications peuvent être assumés par le client lorsqu'ils ne sont pas assumés par l'émetteur ou par un tiers, selon la taille et le poids de l'envoi.

Frais de cueillette de chèques (par chèque) 6,50 \$

Transfert d'actifs à une personne apparentée
Compte Placements directs TD (par demande) 15,00 \$

Veillez noter que d'autres frais peuvent s'appliquer, notamment tous les frais de réinscription engagés par l'agent des transferts, le notaire l'avocat ou la société émettrice.

Frais de traitement pour compte à solde débiteur (par événement, plus les commissions et frais d'opération applicables) 15,00 \$

Relevés de compte et avis d'exécution par la poste (par enveloppe) 2,00 \$

Double de relevé/demande de confirmation/feuillet fiscal datant de moins de sept ans (par effet) 5,00 \$

Comptes de succession et circonstances extraordinaires

Dans des circonstances extraordinaires (y compris le décès d'un client), certaines opérations ne peuvent être effectuées que manuellement et des frais spéciaux s'appliquent. Les frais s'appliquent par opération sur titre.

Frais de traitement pour le dépôt de certificats de titres matériels immatriculés au nom de la personne décédée 150,00 \$

Frais de traitement des opérations sur FNB TD et sur actions canadiennes 43,00 \$ CA

Frais de traitement des opérations (par opération sur titre) sur actions américaines. 43,00 \$ US

Des frais de conversion de monnaie additionnels s'appliquent aux opérations sur actions américaines. Consultez la rubrique « Frais de placement » à la page 1

Veillez noter que les frais de traitement des opérations comprennent toutes les commissions habituelles applicables d'NégociTitres TD.

Autres renseignements

- **CELI et REER :** Dans le présent document, le compte d'épargne libre d'impôt désigne le compte d'épargne libre d'impôt TD Waterhouse, et le régime d'épargne-retraite désigne le régime d'épargne-retraite autogéré TD Waterhouse.
- **Variation des taux et des frais :** Les taux d'intérêt et les taux de change peuvent changer sans préavis. Tous les autres taux et frais peuvent être modifiés moyennant un préavis écrit de 60 jours.
- **Taxe de vente :** Les frais sont assujettis à la TPS et à la TVH, le cas échéant (à la TVQ au Québec). No d'inscription TPS/TVH #899181127 RT0001.
- **Volets en dollars canadiens et américains :** Les comptes NégociTitres TD sont assortis de volets libellés en dollars canadiens et en dollars américains.
- **Intérêt sur les soldes en espèces :** L'intérêt qui court sur les comptes sera calculé selon les taux en vigueur d'NégociTitres TD sur le solde de fermeture quotidien et sera versé mensuellement. Aucun intérêt n'est versé sur le solde de fermeture en espèces si l'intérêt pour le mois est inférieur à 5 \$ CA ou à 5 \$ US.
- **Intérêt sur les soldes débiteurs :** Lorsque cela est permis, l'intérêt est imputé aux soldes débiteurs au taux d'intérêt d'NégociTitres TD payable à l'égard des découverts, lequel est déterminé par les taux d'intérêt en vigueur, sous réserve des frais minimaux précisés à l'occasion par TD Waterhouse Canada Inc. En ce qui concerne les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) et les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), l'intérêt sera calculé sur le solde de fermeture quotidien du compte et sera versé mensuellement.
- **Renonciation au protêt :** Il y a renonciation à la présentation, au protêt et à l'avis de refus pour tous les effets, y compris les chèques présentés à NégociTitres TD. Le plein montant de tels effets peut être débité de n'importe lequel de vos comptes, ou de tous vos comptes, si nous n'en recevons pas sans délai le paiement. Ces effets vous seront retournés à vos risques, par courrier régulier non assuré.

Les rapports et les avis d'exécution des ordres pour vos comptes sont réputés définitifs s'il n'y

a pas opposition de votre part le jour de leur communication, si elle a été faite au téléphone dans les 10 jours suivant l'expédition par courrier électronique ou postal. Vos relevés de compte sont également réputés définitifs si vous ne les contestez pas dans les 45 jours suivant leur expédition par courrier électronique ou postal.

- **Processus de résolution des problèmes des clients :**
Nous effectuons un grand nombre d'opérations chaque jour et nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que vos affaires soient traitées avec efficacité, courtoisie et exactitude. Toutefois, s'il nous arrivait de ne pas être à la hauteur du service hors pair que nous vous garantissons, nous aimerions en être informés. Nous avons établi une marche à suivre pour les clients qui veulent formuler une plainte et souhaitent qu'elle soit résolue rapidement et efficacement. Consultez la brochure Conventions de comptes et de services et Déclarations - TD Waterhouse Canada Inc. pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus de résolution des problèmes des clients.

Si vous avez une plainte à formuler, nous vous invitons à communiquer avec nous, au **1-877-250-2588**. Si vous n'êtes pas satisfait de la façon dont votre plainte a été traitée, veuillez écrire à l'adresse suivante : Résolution des plaintes de clients, C.P. 5999, Succ. F, Toronto (Ontario), M4Y 2T1.

Pour obtenir plus de renseignements sur
NégociTitres TD, composez le
1-877-250-2588
TD.com/fr/NégociTitres TD